

Portrait et évolution des employés rémunérés au taux du salaire minimum

Par Alexandre Gaudreault et Luc Cloutier*

Résumé

Cet article présente un portrait des employés ayant déclaré une rémunération horaire égale ou inférieure au taux du salaire minimum régulier au Québec en 1998 et 2008. Afin de bien faire ressortir leurs principales caractéristiques, trois portraits sont tracés. Le premier porte sur l'ensemble des employés, donnant ainsi une vue générale de la réalité de ces travailleurs. Le deuxième cible les travailleurs non étudiants, alors que le troisième s'attarde aux étudiants en emploi.

Les résultats de l'analyse montrent que, dans l'ensemble, les employés rémunérés au taux du salaire minimum sont plus fréquemment des jeunes, des femmes, des personnes ayant fait des études secondaires ou moins et seules sans enfant. Ils sont plus susceptibles de travailler à temps partiel, d'occuper des emplois permanents, d'afficher de faibles durées d'emploi et de ne pas être syndiqués. Par ailleurs, ils se retrouvent surtout dans les établissements de moins de 20 employés et dans l'industrie du commerce de détail ainsi que celle de l'hébergement et des services de restauration.

En outre, l'analyse révèle qu'entre 1998 et 2008 l'emploi au salaire minimum a crû d'environ 20 %. Les personnes de 15 à 19 ans et celles sans diplôme d'études secondaires ont davantage contribué à cette hausse, tout comme les personnes seules sans enfant. Les emplois qui se sont ajoutés se retrouvent en majorité dans la tranche d'heures de travail « 10 à 19 heures » et dans l'industrie du commerce de détail. Enfin, ce sont surtout les établissements de 20 employés et plus qui sont concernés par cette hausse.

Introduction

Cet article présente un portrait descriptif des employés ayant déclaré une rémunération horaire égale ou inférieure au taux du salaire minimum régulier au Québec en 1998 et 2008. Afin de bien faire ressortir leurs principales caractéristiques, trois portraits sont présentés. Le premier porte sur l'ensemble des employés, donnant ainsi une vue générale de la réalité de ces travailleurs. Le deuxième cible les travailleurs non étudiants, alors que le troisième s'attarde aux étudiants en emploi. La distinction entre les employés étudiants et les employés non étudiants rémunérés au salaire minimum est importante puisque leur réalité s'avère très différente sur le marché du travail. Ainsi, les étudiants occupent des emplois parallèlement à leurs études alors que les non-étudiants sont davantage intégrés au marché du travail. L'analyse révèle entre autres que les emplois au taux du salaire minimum touchent environ un salarié sur vingt. La majorité de ces emplois sont permanents, à temps partiel et principalement occupés par les femmes ainsi que par les personnes faiblement scolarisées.

* Alexandre Gaudreault et Luc Cloutier sont analystes en statistiques du travail à l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ).

Ils se trouvent surtout dans l'industrie du commerce de détail et dans celle de l'hébergement et des services de restauration.

1. Portrait d'ensemble des employés au salaire minimum

Un peu plus d'un employé sur vingt est rémunéré au taux du salaire minimum

En 2008, presque 200 000 employés au Québec sont rémunérés au taux du salaire minimum ou moins (tableau I). Cela représente 5,9 % de l'ensemble de la main-d'œuvre salariée québécoise. Cette fréquence est la même que celle observée en 1998. De 1998 à 2008, le nombre d'employés au salaire minimum s'accroît d'environ 20 %, soit un taux analogue à ce qui est observé pour l'ensemble des employés.

Tableau I
Nombre, fréquence et répartition des employés rémunérés au salaire minimum ou moins selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2008

	Ensemble des employés		Au salaire minimum					
	Total	Répartition	Total	Fréquence	Répartition	Variation depuis 1998		
	k	%	k	%	%	%	en point de pourcentage	
Ensemble	3339,3	100,0	195,6	5,9	100,0	19,6	0,0	..
Femme	1656,5	49,6	116,4	7,0	59,5	19,2	-0,5	-0,2
Homme	1682,9	50,4	79,2	4,7	40,5	20,2	0,2	0,2
15 à 24 ans	555,5	16,6	125,4	22,6	64,1	39,5	1,7	9,1
15 à 19 ans	229,9	6,9	94,1	40,9	48,1	77,7	2,1	15,7
20 à 24 ans	325,6	9,7	31,2	9,6	16,0	-15,4	-3,0	-6,6
25 ans et plus	2783,8	83,4	70,3	2,5	35,9	-4,7	-0,7	-9,1
25 à 34 ans	773,6	23,2	18,1	2,3	9,3	-25,0	-1,2	-5,5
35 à 44 ans	741,7	22,2	16,0	2,2	8,2	-26,6	-0,5	-5,1
45 à 54 ans	838,3	25,1	23,3	2,8	11,9	33,2	-0,1	1,2
55 ans et plus	430,3	12,9	12,9	3,0	6,6	24,5	-1,8	0,3

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

.. Données n'ayant pas lieu de figurer.

La majorité des employés au salaire minimum en 2008 sont des femmes (59,5 %) et ils sont âgés de 15 à 24 ans (64,1 %). Ces deux groupes sont ainsi surreprésentés à ce chapitre, mais de façon beaucoup plus importante en ce qui a trait aux jeunes, leur poids dans l'ensemble étant de seulement 16,6 %. Plus précisément, c'est dans le contingent des 15 à 19 ans que se trouve la plus grande part des employés au salaire minimum (48,1 %). Ce groupe d'âge ne représente toutefois que 6,9 % de l'ensemble des employés. Les 15-19 ans montrent aussi la plus forte fréquence d'employés rémunérés à ce taux, soit 40,9 % en 2008. En comparaison, ce taux est de moins de 10 % chez les 20 à 24 ans et est encore plus faible dans les autres tranches d'âge. En outre, les 20-24 ans représentent le deuxième groupe d'âge en importance parmi l'ensemble des employés au salaire minimum (16 %). Les employés de 25 ans et plus, dans leur ensemble, comptent pour un peu plus du tiers des employés au salaire minimum.

Durant la dernière décennie, le nombre d'employés au salaire minimum croît fortement chez les 15-19 ans (+77,7 %) tandis qu'il diminue chez les autres groupes d'âge, à l'exception des 45 ans et plus. Ce changement a une incidence majeure sur la répartition des employés au salaire minimum parmi les divers groupes d'âge. Comme le montre le tableau I, la part des 15-19 ans a considérablement augmenté au cours de la période (+15,7 points ; 48,1%) au profit des 20-24 ans, des 25-34 ans et des 35-44 ans. C'est donc dire que le visage des employés rémunérés au taux du salaire minimum ou moins est nettement plus jeune en 2008 qu'en 1998.

La majorité des employés au salaire minimum ont un diplôme d'études secondaires ou moins

En 2008, quatre employés au salaire minimum sur dix ont fait des études postsecondaires (tableau II). Il s'agit ici de la proportion la plus élevée parmi les niveaux d'études. Chez l'ensemble des employés, la proportion des personnes ayant fait des études postsecondaires est plus élevée (50,1 %). Lorsque l'on tient compte en plus de ceux ayant complété des études universitaires, ce sont plus de 45 % des employés qui sont rémunérés au taux du salaire minimum, révélant une part non négligeable de travailleurs moyennement ou hautement scolarisés. Toutefois, la majorité des employés rémunérés à un tel taux horaire ont un diplôme d'études secondaires ou moins, mais ceux « sans diplôme d'études secondaires » affichent la plus grande part dans ce groupe (34,5 %). Ces personnes sans diplôme d'études secondaires sont donc surreprésentées puisqu'elles ne regroupent que 13,7 % de l'ensemble des employés. À l'opposé, les diplômés universitaires sont fortement sous-représentés avec 20,9 % de l'ensemble des employés. Par ailleurs, la fréquence diminue à mesure que le niveau d'études s'élève : elle est de 14,7 % chez les moins scolarisés et de seulement 1,9 % chez les plus scolarisés.

Tableau II

Nombre, fréquence et répartition des employés rémunérés au salaire minimum ou moins selon la scolarité et la situation familiale^a, Québec, 2008

	Ensemble des employés		Au salaire minimum					
	Total	Répartition	Total	Fréquence	Répartition	Variation depuis 1998		
	k	%	k	%	%	%	en point de pourcentage	
Ensemble	3339,3	100,0	195,6	5,9	100,0	19,6	0,0	..
Sans diplôme d'études secondaires	457,9	13,7	67,4	14,7	34,5	30,0	4,8	2,8
Diplôme d'études secondaires	511,2	15,3	38,7	7,6	19,8	28,0	1,0	1,3
Études postsecondaires	1673,6	50,1	76,6	4,6	39,1	5,7	-1,1	-5,1
Diplôme universitaire	696,7	20,9	12,9	1,9	6,6	42,6	0,1	1,1
Seul sans enfant	1173,4	35,1	138,5	11,8	70,8	37,7	0,0	9,3
Seul avec enfant(s)	171,0	5,1	4,8*	2,8*	2,4*	-30,0*	-2,8*	-1,7*
Couple sans enfant	892,4	26,7	25,2	2,8	12,9	-10,5	-1,3	-4,3
Couple avec enfant(s)	1102,5	33,0	27,2	2,5	13,9	-3,1	0,0	-3,3

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

.. Données n'ayant pas lieu de figurer.

* Précision passable ; utiliser avec prudence.

a. Voir méthodologie.

La répartition selon la situation familiale révèle que la majorité des employés au salaire minimum sont seuls et sans enfant, soit 70,8 % comparativement à 35,1 % chez l'ensemble des employés. Il convient toutefois de noter qu'un peu plus du quart vivent en couple, la part est relativement du même ordre qu'ils aient ou non des enfants, soit environ 13 %.

De 1998 à 2008, la croissance en pourcentage la plus forte d'employés au salaire minimum s'est produite chez les personnes détenant une formation universitaire (+42,6 %). Toutefois, le nombre d'employés en cause est faible. Ce sont surtout les employés n'ayant pas de diplôme d'études secondaires (+30 %) ou détenant un tel diplôme (+28 %) qui affichent les plus importantes hausses en nombre. En conséquence, ces deux groupes augmentent leur part dans l'ensemble au profit des employés ayant fait des études postsecondaires.

Alors que le nombre d'employés au salaire minimum diminue chez les personnes seules avec enfant et chez les personnes en couple avec ou sans enfant, on note une croissance marquée du côté des personnes seules sans enfant (+37,7 %). Ces dernières augmentent ainsi fortement (+9,3 points) leur part dans l'ensemble, tandis que des baisses sont notées au sein des autres groupes, en particulier chez les personnes vivant en couple avec ou sans enfant.

Ces différents changements sont cohérents avec le fait qu'il y a eu une croissance marquée de la part des 15-19 ans parmi l'ensemble des employés au salaire minimum. Ce groupe est davantage susceptible de ne pas être en couple et d'avoir fait des études secondaires ou moins.

Plus de la moitié des employés au salaire minimum travaillent moins de 30 heures par semaine

En 2008, la majorité des employés au salaire minimum (57,4 %) travaillaient moins de 30 heures par semaine, comparativement à moins de 20 % chez l'ensemble des employés (tableau III). Il reste qu'un peu plus de quatre employés sur dix travaillent à temps plein. D'ailleurs, c'est dans la tranche « 35 à 40 heures » que l'on retrouve la part la plus élevée, soit presque trois personnes sur dix. Les employés ayant des semaines de travail de 20 à 29 heures constituent le deuxième groupe en importance, avec près de deux personnes sur dix.

Tableau III
Nombre, fréquence et répartition des employés rémunérés au salaire minimum ou moins selon les heures de travail, le statut d'emploi et la durée de l'emploi, Québec, 2008

	Ensemble des employés		Au salaire minimum					
	Total	Répartition	Total	Fréquence	Répartition	Variation depuis 1998		
						Total	Fréquence	Répartition
	k	%	k	%	%	en point de pourcentage		
Ensemble	3339,3	100,0	195,6	5,9	100,0	19,6	0,0	..
Moins de 30 heures	616,2	18,5	112,2	18,2	57,4	33,3	0,7	5,9
Moins de 10 heures	80,7	2,4	20,0	24,7	10,2	15,8	-0,8	-0,3
10 à 14 heures	97,1	2,9	25,3	26,0	12,9	46,6	0,2	2,4
15 à 19 heures	126,7	3,8	30,1	23,8	15,4	49,0	2,6	3,0
20 à 29 heures	311,7	9,3	36,9	11,8	18,8	24,9	0,0	0,8
30 heures et plus	2723,2	81,5	83,4	3,1	42,6	5,0	-0,4	-5,9
30 à 34 heures	294,9	8,8	20,8	7,0	10,6	29,5	-0,4	0,8
35 à 40 heures	2250,3	67,4	54,7	2,4	28,0	14,7	-0,3	-1,2
41 heures et plus	178,0	5,3	7,9*	4,5*	4,1*	-49,4*	-0,7*	-5,5*
Permanent	2886,9	86,5	139,5	4,8	71,3	21,3	0,0	1,0
Temporaire	452,4	13,5	56,1	12,4	28,7	15,4	-0,5	-1,0
Moins de 12 mois	702,4	21,0	104,3	14,8	53,3	25,3	0,9	2,4
1 à 3 mois	257,3	7,7	43,4	16,9	22,2	28,4	1,7	1,5
4 à 6 mois	205,3	6,1	30,5	14,8	15,6	13,7	-0,1	-0,8
7 à 11 mois	239,9	7,2	30,4	12,7	15,5	34,2	1,1	1,7
1 à 3 ans	878,2	26,3	60,4	6,9	30,9	20,2	-0,9	0,2
4 à 9 ans	771,2	23,1	18,2	2,4	9,3	6,1	-0,5	-1,2
10 ans et plus	987,5	29,6	12,8	1,3	6,5	-1,6	-0,1	-1,4

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

.. Données n'ayant pas lieu de figurer.

* Précision passable ; utiliser avec prudence.

Par ailleurs, la fréquence d'employés au salaire minimum en 2008 est de moins de 20 % chez ceux travaillant à temps partiel (moins de 30 heures). Environ le quart des employés travaillant de 10 à 14 heures et de 15 à 19 heures sont rémunérés au taux du salaire minimum. En comparaison, la fréquence est d'un peu plus de 10 % chez les personnes ayant des semaines habituelles de travail de 20 à 29 heures et elle est encore plus faible dans les tranches supérieures d'heures de travail.

Bien que la majorité des emplois au salaire minimum soit permanents (71,3 % en 2008), il demeure que la proportion d'emplois temporaires (28,7 %) est deux fois plus élevée que celle observée pour l'ensemble des employés. Ainsi, plus de 55 000 employés rémunérés au taux du salaire minimum ont des emplois à durée déterminée.

Un peu plus de la moitié des employés rémunérés au salaire minimum ont une courte durée d'emploi (moins d'un an) comparativement à un taux beaucoup moins élevé chez l'ensemble des employés (21 %). La proportion est également élevée chez les employés ayant une durée d'emploi entre un et trois ans (30,9 %).

Entre 1998 et 2008, la croissance de l'emploi au salaire minimum s'est surtout faite dans les tranches d'heures de travail de moindre durée, soit celles de 10 à 14 heures et de 15 à 19 heures. Ces résultats sont conformes à la hausse importante des jeunes employés au salaire minimum (les 15-19 ans) qui sont davantage susceptibles de faire un nombre d'heures de travail moindre compte tenu qu'ils sont en grande majorité encore aux études et, donc, seulement disponibles à travailler à temps partiel. De plus, l'augmentation de l'emploi au salaire minimum s'est davantage produite dans les plus faibles tranches de durée d'emploi (1 à 3 mois et 7 à 11 mois), soit celles où les jeunes travailleurs ont plus de chance de se retrouver.

La plus forte concentration de salariés rémunérés au salaire minimum se trouve dans l'industrie du commerce de détail

En 2008, le commerce de détail est l'industrie qui compte le plus de travailleurs rémunérés au salaire minimum (34,5 %), suivi de celle de l'hébergement et services de restauration (25,7 %). Ainsi, six emplois au salaire minimum sur dix se retrouvent dans ces deux industries, soit un poids plus important que dans l'ensemble des employés (19,7 %) (tableau IV). La part des autres industries regroupées du domaine des services atteint 31,5 % et celle du secteur des biens, moins de 10 %.

Tableau IV

Nombre, fréquence et répartition des employés rémunérés au salaire minimum ou moins selon l'industrie, la taille de l'établissement et la couverture syndicale^a, Québec, 2008

	Ensemble des employés		Au salaire minimum					
	Total	Répartition	Total	Fréquence	Répartition	Variation depuis 1998		
						Total	Fréquence	Répartition
	k	%	k	%	%	%	en point de pourcentage	
Ensemble	3339,3	100,0	195,6	5,9	100,0	19,6	0,0	...
Commerce de détail	435,7	13,0	67,4	15,5	34,5	49,7	2,0	6,9
Hébergement et services de restauration	225,4	6,7	50,2	22,3	25,7	24,3	0,0	1,0
Autres industries des services	1908,0	57,1	61,7	3,2	31,5	13,2	-0,4	-1,8
Secteur des biens	770,3	23,1	16,4	2,1	8,4	-31,0	-1,1	-6,1
Moins de 20 employés	1056,6	31,6	115,1	10,9	58,8	13,4	-0,2	-3,2
20 à 99 employés	1068,7	32,0	59,9	5,6	30,6	27,4	0,1	1,9
100 employés et plus	1214,0	36,4	20,6	1,7	10,5	36,2	0,2	1,3
Syndiqués	1316,7	39,4	22,2	1,7	11,4	38,4	0,2	1,5
Non syndiqués	2022,6	60,6	173,4	8,6	88,6	17,5	-0,3	-1,5

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

... Données n'ayant pas lieu de figurer.

a. Voir méthodologie.

La grande majorité des employés rémunérés au taux horaire minimum travaillent dans des établissements de moins de 20 employés (58,8 %) et dans les milieux de travail non syndiqués (88,6 %), des milieux caractéristiques des industries du commerce de détail et de

l'hébergement et des services de restauration. Ces proportions sont plus importantes que ce qu'on observe pour l'ensemble des employés.

Entre 1998 et 2008, la hausse de l'emploi au salaire minimum a eu lieu surtout dans l'industrie du commerce du détail (+49,7 %). Cette industrie a d'ailleurs augmenté de façon substantielle (+6,9 points) sa part dans l'ensemble. En outre, la hausse dans l'hébergement et les services de restauration (+24,3 %) n'est pas négligeable. Une croissance s'est également produite dans les autres industries des services, mais c'est surtout la baisse marquée dans le secteur des biens (-31 %) qui ressort de l'analyse. Ce secteur perd donc en importance au profit de l'industrie de l'hébergement et des services de restauration ainsi que celle du commerce de détail. Cela concorde avec la tertiarisation de l'économie observée au cours des dernières décennies.

Durant la période analysée, l'augmentation de l'emploi au salaire minimum s'est produite dans des établissements de différentes tailles. Ce sont par contre ceux ayant entre 20 et 99 employés et 100 employés et plus qui ont connu la plus forte croissance.

2. Portrait des employés non étudiants rémunérés au taux du salaire minimum

La majorité des employés non étudiants rémunérés au salaire minimum sont des femmes et sont âgés de 25 ans et plus

En 2008 et en excluant les mois de mai à août, environ 87 000 employés non étudiants sont rémunérés au taux du salaire minimum, soit 3 % de l'ensemble des employés de ce groupe (tableau V). Au cours de la dernière décennie, leur nombre diminue (- 12,0 %), alors qu'une hausse est notée pour l'ensemble des employés rémunérés au salaire minimum (+ 19,6 % ; tableau II).

Tableau V
Nombre, fréquence et répartition des employés non étudiants rémunérés au salaire minimum ou moins selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2008 (excluant les mois de mai à août)

	Ensemble des employés	Au salaire minimum					
					Variation depuis 1998		
		Total	Fréquence	Répartition	Total	Fréquence	Répartition
k	k	%	%	%	pt. de %		
Ensemble	2 871,1	87,4	3,0	100,0	-12,0	-1,1	...
Femme	1 405,1	52,3	3,7	59,8	-18,5	-2,0	-4,8
Homme	1 466,0	35,0	2,4	40,1	-0,2	-0,3	4,8
15 à 24 ans	253,3	28,7	11,3	32,8	-6,2	-1,8	2,0
25 ans et plus	2 617,8	58,7	2,2	67,2	-14,7	-0,9	-2,0
25 à 34 ans	696,1	15,7	2,3	18,0	-27,6	-1,1	-3,8
35 à 44 ans	716,6	15,0	2,1	17,2	-28,2	-0,6	-3,8
45 à 54 ans	818,9	19,1	2,3	21,9	11,7	-0,6	4,7
55 ans et plus	386,3	8,8	2,3	10,1	-3,3	-2,4	0,9

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

... Donnée n'ayant pas lieu de figurer.

En 2008, la majorité des employés non étudiants rémunérés au salaire minimum sont des femmes (59,8 %) et ils sont âgés de 25 ans et plus (67,2 %). Par contre, seulement 2,2 % des employés de ce groupe d'âge sont rémunérés au taux du salaire minimum. Chez les plus jeunes (15 à 24 ans), la fréquence passe à plus d'un travailleur sur dix. Par ailleurs, parmi l'ensemble des employés au salaire minimum, ce sont ceux âgés de 55 ans et plus qui présentent la proportion la plus faible (10,1 %) et les 15 à 24 ans la plus forte (32,8 %).

Entre 1998 et 2008, le nombre de femmes rémunérées au taux du salaire minimum diminue fortement (-18,5 %), alors que celui des hommes demeure stable. Le poids des femmes baisse donc au cours de la période. Depuis 1998, une baisse du nombre d'employés rémunérés au salaire minimum est notée dans tous les groupes d'âge, à l'exception des 45-54 ans qui enregistrent une hausse de 11,7 %. Les diminutions les plus fortes sont observées chez les 25-34 ans et les 35-44 ans.

Une part notable d'employés non étudiants rémunérés au salaire minimum ont fait des études postsecondaires

En 2008, parmi les employés non étudiants, ce sont ceux ayant fait des études postsecondaires qui regroupent le plus d'employés rémunérés au taux du salaire minimum, soit un peu plus de 35 % (tableau VI). À l'opposé, les diplômés universitaires affichent la proportion la plus faible (11,8 %). Donc, à l'instar de ce qui a été constaté pour l'ensemble des employés, une importante part des employés non étudiants rémunérés au taux du salaire minimum sont moyennement ou hautement scolarisés. Toutefois, les employés ayant un diplôme d'études secondaires ou moins demeurent majoritaires (52,9 %). Plus précisément, la proportion des employés sans diplôme d'études secondaires atteint 29,3 % et celle des titulaires d'un tel

diplôme s'établit à 23,6 %. En outre, les personnes faiblement scolarisées sont plus susceptibles d'être rémunérées au taux du salaire minimum que celles qui ont atteint un niveau d'étude plus élevé. Ainsi, la fréquence des employés sans diplôme d'études secondaires payés au salaire minimum est nettement plus élevée que celle des diplômés universitaires (7 % contre 1,6 %).

Tableau VI
Nombre, fréquence et répartition des employés non étudiants rémunérés au salaire minimum ou moins selon le niveau d'études et la situation familiale^a, Québec, 2008 (excluant les mois de mai à août)

	Ensemble des employés	Au salaire minimum					
					Variation depuis 1998		
		Total	Fréquence	Répartition	Total	Fréquence	Répartition
k	k	%	%	%	pt. de %		
Ensemble	2 871,1	87,4	3,0	100,0	-12,0	-1,1	...
Sans diplôme d'études secondaires	362,9	25,6	7,0	29,3	-24,8	-0,2	-5,0
Diplôme d'études secondaires	459,4	20,6	4,5	23,6	-1,0	-0,4	2,7
Études postsecondaires	1 421,2	30,9	2,2	35,4	-18,3	-1,3	-2,6
Diplôme universitaire	627,6	10,3	1,6	11,8	51,6	0,1	5,0
Seul sans enfant	832,8	41,7	5,0	47,7	2,5	-1,4	6,7
Seul avec enfant(s)	162,5	4,4*	2,7*	5,0*	-35*	-3,3*	-1,8*
Couple sans enfant	806,8	16,8	2,1	19,2	-34,1	-2,0	-6,5
Couple avec enfant(s)	1 069,1	24,5	2,3	28,0	-7,2	-0,2	1,4

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

... Donnée n'ayant pas lieu de figurer.

* Précision passable ; utiliser avec prudence.

a. Voir méthodologie.

Presque la moitié des employés non étudiants rémunérés au taux du salaire minimum sont des personnes seules sans enfant. Les personnes en couple avec enfant(s) présentent également une proportion non négligeable (28 %), tout comme celles sans enfant (19,2 %). La fréquence la plus élevée est notée chez les personnes seules sans enfant (5 %), alors que celles dans des situations familiales différentes présentent des proportions environ deux fois moindres.

De 1998 à 2008, les diplômés universitaires sont les seuls à afficher une croissance du nombre d'employés non étudiants rémunérés au salaire minimum (+51,6 %). Les personnes sans diplôme d'études secondaires et celles ayant poursuivi des études postsecondaires enregistrent pour leur part des baisses respectives de 24,8 % et 18,3 %, alors qu'une relative stabilité est observée chez celles ayant un diplôme d'études secondaires. Ces mouvements ont une incidence sur la répartition des employés au salaire minimum. Ainsi, au cours de la période, les parts des personnes sans diplôme d'études secondaires et de celles ayant effectué des études postsecondaires diminuent, tandis qu'une hausse est notée chez les titulaires d'un diplôme d'études secondaires et chez les diplômés universitaires.

Depuis 1998, le nombre d'employés non étudiants rémunérés au taux du salaire minimum baisse de façon notable chez les personnes en couple sans enfant (-34,1 %). Une diminution

plus faible (-7,2 %) est constatée chez les personnes en couple avec enfant(s), alors que les personnes seules sans enfant enregistrent une légère hausse (+2,5 %). Ainsi, la part de ces dernières dans l'ensemble des employés non étudiants rémunérés au taux du salaire minimum augmente depuis 1998 (6,7 points). Inversement, celle des personnes en couple sans enfant baisse.

Plus des deux tiers des non-étudiants rémunérés au salaire minimum travaillent à temps plein

En 2008, plus de deux employés non étudiants sur trois rémunérés au taux du salaire minimum travaillent à temps plein (tableau VII). Presque la moitié travaillent des semaines de 35 à 40 heures. Ceux travaillant de 15 à 29 heures ou de 30 à 34 heures en regroupent 23 % et 15,2 % respectivement.

Plus des trois quarts des employés non étudiants rémunérés au salaire minimum ont un emploi permanent. Par contre, cette proportion est en baisse au profit des employés temporaires au cours des dix dernières années. Ainsi, depuis 1998, la proportion d'employés temporaires augmente, ces derniers représentent 20,3 % des employés au salaire minimum en 2008. Cette situation est due au fait qu'au cours de la période l'emploi temporaire au taux du salaire minimum augmente (+6,6 %), alors que l'emploi permanent à ce taux diminue (-15,8 %). Par ailleurs, en 2008, la fréquence d'employés rémunérés au salaire minimum est deux fois plus forte chez les employés temporaires que chez ceux qui sont permanents, soit 6 % contre 2,7 %.

Environ les trois quarts des employés rémunérés au salaire minimum détiennent un emploi depuis moins de quatre ans. Plus précisément, 42,1 % occupent un emploi depuis moins de douze mois et 30,4 %, depuis un à trois ans. Dans les tranches de durée « 4 à 9 ans » et « 10 ans et plus », les proportions sont beaucoup plus faibles. Ainsi, la proportion des emplois rémunérés au salaire minimum diminue à mesure que la durée de l'emploi s'élève.

Tableau VII
Nombre, fréquence et répartition des employés non étudiants rémunérés au salaire minimum ou moins selon les heures de travail, le statut d'emploi et la durée de l'emploi, Québec, 2008 (excluant les mois de mai à août)

	Ensemble des employés	Au salaire minimum					
					Variation depuis 1998		
		Total	Fréquence	Répartition	Total	Fréquence	Répartition
k	k	%	%	%	pt. de %		
Ensemble	2 871,1	87,4	3,0	100,0	-12,0	-1,1	...
Moins de 30 heures	342,0	26,8	7,8	30,7	-21,9	-2,9	-3,8
Moins de 15 heures	64,6	6,7	10,4	7,7	-26,4	-3,5	-1,5
15 à 29 heures	277,5	20,1	7,2	23,0	-20,2	-2,7	-2,4
30 heures et plus	2 529,1	60,6	2,4	69,3	-6,9	-0,7	3,8
30 à 34 heures	255,1	13,3	5,2	15,2	3,9	-1,5	2,3
35 à 40 heures	2 112,3	41,6	2,0	47,6	4,3	-0,4	7,4
41 heures et plus	161,6	5,7*	3,5*	6,5*	-54,0*	-0,9*	-6,0*
Permanent	2 577,4	69,7	2,7	79,7	-15,8	-1,1	-3,6
Temporaire	293,7	17,7	6,0	20,3	6,6	-0,4	3,6
Moins de 12 mois	497,0	36,8	7,4	42,1	-12,6	-1,9	-0,3
1 à 3 mois	161,9	15,4	9,5	17,6	1,3	-0,7	2,3
4 à 6 mois	148,3	11,3	7,6	12,9	-27,6	-3,4	-2,8
7 à 11 mois	186,7	10,2	5,5	11,7	-9,7	-1,6	0,3
1 à 3 ans	714,2	26,6	3,7	30,4	-10,4	-1,8	0,5
4 à 9 ans	708,8	13,7	1,9	15,7	-8,6	-0,7	0,6
10 ans et plus	951,1	10,3	1,1	11,8	-18,1	-0,3	-0,8

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

... Donnée n'ayant pas lieu de figurer.

* Précision passable ; utiliser avec prudence.

Entre 1998 et 2008, chez les non-étudiants, l'emploi au salaire minimum augmente légèrement dans les tranches « 30 à 34 heures » et « 35 à 40 heures », alors qu'il diminue dans les autres tranches d'heures. Les employés dont la semaine de travail se situe entre 35 et 40 heures sont ceux dont la proportion a le plus augmenté au cours de la période (+7,4 points de pourcentage). En ce qui concerne la durée de l'emploi, et en excluant les sous-groupes des « moins de 12 mois », des baisses variant entre 8,6 % et 18,1 % sont enregistrées. Ces diminutions n'influent pratiquement pas sur le poids des groupes dans l'ensemble.

Les employés non étudiants au salaire minimum se concentrent dans le secteur des services, dans les petits établissements et sont généralement non syndiqués

En 2008, parmi les industries analysées, c'est le regroupement « autres industries des services » qui présente la part la plus importante d'employés rémunérés au salaire minimum, avec 40,3 % (tableau VIII). L'industrie du commerce de détail et celle de l'hébergement et des services de restauration regroupent chacune un peu moins d'un employé de ce type sur quatre. Le secteur des biens présente pour sa part la proportion la plus faible. Par ailleurs, 14 % des employés non étudiants travaillant dans l'industrie de l'hébergement et des services de restauration sont rémunérés au salaire minimum, soit la plus forte fréquence à ce chapitre parmi les industries analysées¹.

Tableau VIII

Nombre, fréquence et répartition des employés non étudiants rémunérés au salaire minimum ou moins selon l'industrie, la taille de l'établissement et la couverture syndicale^a, Québec, 2008 (excluant les mois de mai à août)

	Ensemble des employés	Au salaire minimum					
					Variation depuis 1998		
		Total	Fréquence	Répartition	Total	Fréquence	Répartition
k	k	%	%	%	pt. de %		
Ensemble	2 871,1	87,4	3,0	100,0	-12,0	-1,1	...
Commerce de détail	317,8	21,0	6,6	24,0	-9,4	-2,0	0,7
Hébergement et services de restauration	147,0	20,6	14,0	23,6	-8,4	-2,6	1,0
Autres industries des services	1 687,5	35,2	2,1	40,3	-2,4	-0,6	4
Secteur des biens	718,8	10,5	1,5	12,0	-40,5	-1,0	-5,7
Moins de 20 employés	861,5	54,7	6,4	62,6	-14,4	-1,9	-1,7
20 à 99 employés	909,6	22,5	2,5	25,7	-13,8	-0,9	-0,6
100 employés et plus	1 100,0	10,2	0,9	11,7	8,2	-0,1	2,1
Syndiqués	1 194,4	9,1	0,8	10,4	-11,7	-0,2	0,0
Non syndiqués	1 676,7	78,2	4,7	89,5	-12,1	-1,6	-0,1

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

... Donnée n'ayant pas lieu de figurer.

a. Voir méthodologie.

La proportion d'employés non étudiants rémunérés au taux du salaire minimum diminue à mesure que la taille de l'établissement augmente. Ainsi, la majorité de ces employés se retrouvent dans les établissements de moins de 20 employés (62,6 %), alors que la proportion chute à environ 12 % dans les établissements de 100 employés et plus. Par ailleurs, près de neuf non-étudiants rémunérés au salaire minimum sur dix ne sont pas couverts par un syndicat en 2008.

1. Il est à noter qu'il y a un sous-dénombrement du nombre d'employés rémunérés au taux du salaire minimum. Voir fiche méthodologique.

Depuis 1998, le nombre d'employés non étudiants rémunérés au taux du salaire minimum diminue dans chacun des secteurs analysés. La plus forte baisse est notée dans le secteur des biens (- 40,5 %). La part de ce secteur sur l'ensemble de l'emploi au salaire minimum recule ainsi de près de 6 points de pourcentage, alors qu'une hausse est notée dans le regroupement « autres industries des services ». Entre 1998 et 2008, des diminutions d'environ 14 % sont notées dans les établissements de moins de 20 employés et chez ceux entre 20 et 99 employés, tandis que ceux de plus grande taille affichent une hausse. Ces derniers augmentent ainsi leur part (+2,1 points) tandis que celles des autres groupes diminuent. L'analyse selon la couverture syndicale révèle que la situation demeure relativement stable au cours de la période.

3. Portrait des employés étudiants rémunérés au taux du salaire minimum

L'emploi rémunéré au taux du salaire minimum touche environ 20 % des étudiants en emploi

En excluant les mois de mai à août, on dénombre 86 400 employés étudiants rémunérés au taux du salaire minimum en 2008 (tableau IX), ce qui représente environ 20 % des employés étudiants rémunérés à ce taux. Cette proportion est beaucoup plus élevée que celle qui a été notée chez les non-étudiants (3 %). De plus, alors que pour ces derniers le nombre d'employés dans cette situation diminue, il augmente fortement chez les étudiants. Depuis 1998, le nombre d'étudiants rémunérés au salaire minimum est ainsi en hausse de 41,2 %. La fréquence diminue toutefois de 2,3 points puisque l'emploi rémunéré au taux du salaire minimum croît moins fortement que l'ensemble de l'emploi étudiant.

Tableau IX
Nombre, fréquence et répartition des employés étudiants rémunérés au salaire minimum ou moins selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2008 (excluant les mois de mai à août)

	Ensemble des employés	Au salaire minimum					
					Variation depuis 1998		
		Total	Fréquence	Répartition	Total	Fréquence	Répartition
k	k	%	%	%	pt. de %		
Ensemble	435,9	86,4	19,8	100,0	41,2	-2,3	...
Femme	246,6	51,6	20,9	59,7	63,3	-0,2	8,1
Homme	189,3	34,8	18,4	40,3	17,6	-4,8	-8,1
15 à 24 ans	277,4	81,5	29,4	94,3	42,7	-4,0	1,0
15 à 19 ans	158,9	66,6	41,9	77,1	68,2	-6,8	12,4
20 à 24 ans	118,5	14,8	12,5	17,1	-15,4	-7,2	-11,5
25 ans et plus	158,4	4,9*	3,1*	5,7*	19,5*	-0,8*	-1,0*

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

... Donnée n'ayant pas lieu de figurer.

* Précision passable ; utiliser avec prudence.

Chez les étudiants, la majorité des emplois rémunérés au taux du salaire minimum est occupée par des femmes, soit 59,7 %. Plus des trois quarts des employés dans cette situation sont âgés entre 15 et 19 ans. Ces derniers sont d'ailleurs fréquemment rémunérés au taux du salaire minimum (41,9 %). La fréquence de ce type de rémunération diminue toutefois à mesure que l'âge s'élève.

Entre 1998 et 2008, la hausse du nombre d'étudiants rémunérés au salaire minimum est principalement due aux femmes. Ces dernières affichent en effet une croissance de 63,3 % alors que celle des hommes s'avère beaucoup moins forte (+17,6 %). Cela influe sur la répartition des étudiants rémunérés au salaire minimum, la proportion des femmes dans cette situation augmentant pour s'établir à près de 60 % en 2008. Par ailleurs, la fréquence d'employés au salaire minimum diminue de près de 5 points chez les hommes, tandis que celle des femmes demeure stable.

Depuis 1998, le nombre d'étudiants rémunérés au taux du salaire minimum est en hausse marquée chez les 15 à 19 ans (+68,2 %), tandis qu'une baisse est observée chez les 15 à 24 ans. En conséquence, la composition des employés étudiants rémunérés au salaire minimum change fortement avec un accroissement notable chez les 15 à 19 ans qui, en 2008, représentent plus trois quarts de ces employés.

L'emploi rémunéré au salaire minimum est de plus en plus le fait des personnes n'ayant pas obtenu leur diplôme d'études secondaires

En 2008, les proportions les plus importantes d'étudiants rémunérés au salaire minimum sont notées chez les personnes sans diplôme d'études secondaires et chez celles ayant fait des études postsecondaires (tableau X). Ensemble, ces deux groupes couvrent un peu plus de 80 % des étudiants rémunérés à ce taux, soit environ 40 % chacun. Par ailleurs, plus le niveau d'études s'élève, plus la fréquence diminue. Ainsi, alors que 41,8 % des employés étudiants qui ne détiennent pas de diplôme d'études secondaires sont rémunérés au salaire minimum, la proportion chute à 15,4 % chez ceux ayant fait des études postsecondaires.

Tableau X
Nombre, fréquence et répartition des employés étudiants rémunérés au salaire minimum ou moins selon le niveau d'études, Québec, 2008 (excluant les mois de mai à août)

	Ensemble des employés	Au salaire minimum					
		Total	Fréquence	Répartition	Variation depuis 1998		
					Total	Fréquence	Répartition
	k	k	%	%	%	pt. de %	
Ensemble	435,9	86,4	19,8	100,0	41,2	-2,3	...
Sans diplôme d'études secondaires	82,6	34,5	41,8	39,9	122,6	4,2	14,6
Diplôme d'études secondaires	50,6	14,2	28,1	16,4	56,0	-5,5	1,5
Études postsecondaires	230,4	35,5	15,4	41,1	3,5	-6,0	-14,9
Diplôme universitaire	72,3	u	u	u	u	u	u

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

... Donnée n'ayant pas lieu de figurer.

u Faible précision.

L'analyse révèle qu'au cours de la période 1998-2008, le nombre d'étudiants sans diplôme d'études secondaires rémunérés au taux du salaire minimum a plus que doublé (+122,6 %). Ces mouvements engendrent des changements importants dans la répartition selon les niveaux d'études. Le poids des personnes ne détenant pas de diplôme d'études secondaires augmente de 14,6 %, alors qu'une baisse du même ordre est enregistrée chez ceux détenant un diplôme d'études postsecondaires. Ainsi, l'emploi rémunéré au salaire minimum est de plus en plus le fait des personnes faiblement scolarisées. Notons également que les étudiants n'ayant pas obtenu un diplôme d'études secondaires sont les seuls à voir leur fréquence augmenter au cours de la période (+4,2 %).

La presque totalité des étudiants rémunérés au taux du salaire minimum sont à temps partiel et la majorité sont en emploi depuis moins de 12 mois

En 2008, plus de 90 % des étudiants rémunérés au taux du salaire minimum travaillent moins de 30 heures par semaine (tableau XI). Environ deux sur dix travaillent moins de 10 heures et plus de la moitié, de 10 à 20 heures.

Tableau XI

Nombre, fréquence et répartition des employés étudiants rémunérés au salaire minimum ou moins selon les heures de travail, le statut d'emploi et la durée de l'emploi, Québec, 2008 (excluant les mois de mai à août)

	Ensemble des employés	Au salaire minimum					
					Variation depuis 1998		
		Total	Fréquence	Répartition	Total	Fréquence	Répartition
k	k	%	%	%	pt. de %		
Ensemble	435,9	86,4	19,8	100,0	41,2	-2,3	...
Moins de 30 heures	311,4	80,4	25,8	93,1	42,8	-4,8	1,1
Moins de 10 heures	61,5	18,5	30,1	21,4	15,6	-5,1	-4,7
10 à 14 heures	76,6	23,5	30,6	27,2	70,3	-4,5	4,7
15 à 19 heures	91,2	23,7	26,0	27,4	51,0	-4,5	1,7
20 à 29 heures	82,1	14,7	17,9	17,0	36,1	-4,8	-0,6
30 heures et plus	124,5	6,0*	4,8	6,9	22,4	-0,4	-1,1
Permanent	311,1	57,4	18,5	66,4	57,7	-0,4	6,9
Temporaire	124,8	29,0	23,2	33,6	16,9	-6,1	-6,9
Moins de 12 mois	183,7	55,3	30,1	64,0	45,9	-2,5	2,1
1 à 3 mois	60,3	18,5	30,7	21,4	59,5	-0,2	2,4
4 à 6 mois	61,1	20,8	34,0	24,1	42,5	-0,6	0,2
7 à 11 mois	62,3	16,0	25,7	18,5	37,9	-6,5	-0,5
1 à 3 ans	158,0	28,1	17,8	32,5	40,5	-5,3	-0,2
4 ans et plus	94,2	u	u	u	u	u	u

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

... Donnée n'ayant pas lieu de figurer.

* Précision passable ; utiliser avec prudence.

u Faible précision.

Les deux tiers des étudiants rémunérés au salaire minimum sont permanents. Il s'agit d'une proportion plus faible que celle observée chez les non-étudiants (79,7 %). Par ailleurs, la

majorité des étudiants rémunérés à ce taux sont en emploi depuis moins de 12 mois (64 %) et plus de 30 % le sont depuis un à trois ans. La fréquence diminue à mesure que la durée d'emploi s'élève. De fait, environ 30 % des employés travaillant depuis moins d'un an sont rémunérés au taux du salaire minimum, comparativement à 17,8 % chez ceux qui sont chez le même employeur depuis un à trois ans.

Entre 1998 et 2008, le nombre d'étudiants rémunérés au taux du salaire minimum croît peu importe la durée de la semaine de travail. Les croissances les plus fortes sont observées dans les tranches « 10 à 14 heures » et « 15 à 19 heures », alors que la tranche « moins de 10 heures » affiche l'augmentation la plus faible. Ainsi, le poids des étudiants rémunérés au salaire minimum travaillant moins de 10 heures par semaine diminue au cours de la période, mais une hausse est notée chez ceux travaillant de 10 à 14 heures. Notons également que la fréquence baisse d'environ 5 points de pourcentage dans toutes les tranches de moins de 30 heures.

Au cours de la période, le nombre d'étudiants rémunérés au taux du salaire minimum croît lorsque la durée de l'emploi est de moins de 12 mois et quand elle se situe entre un et trois ans (respectivement de +45,9 % et +40,5 %). Ainsi, depuis 1998, une concentration plus forte d'emplois étudiants rémunérés au salaire minimum est constatée dans les emplois de courte durée.

Environ les trois quarts des étudiants rémunérés au salaire minimum se retrouvent dans l'industrie du commerce de détail et dans celle de l'hébergement et des services de restauration

En 2008, l'industrie du commerce de détail présente la plus forte proportion d'étudiants rémunérés au salaire minimum (46,5 %), suivie de l'industrie de l'hébergement et de la restauration (28 %) (tableau XII). Le regroupement « autres industries des services » affiche également une part non négligeable de 22,7 %. Tant dans l'industrie du commerce de détail que dans celle de l'hébergement et des services de restauration, environ le tiers des étudiants y travaillant sont rémunérés au taux du salaire minimum.

Tableau XII
Nombre, fréquence et répartition des employés étudiants rémunérés au salaire minimum ou moins selon l'industrie, la taille de l'établissement et la couverture syndicale^a, Québec, 2008 (excluant les mois de mai à août)

	Ensemble des employés	Au salaire minimum					
					Variation depuis 1998		
		Total	Fréquence	Répartition	Total	Fréquence	Répartition
k	k	%	%	%	pt. de %		
Ensemble	435,9	86,4	19,8	100,0	41,2	-2,3	...
Commerce de détail	119,6	40,2	33,6	46,5	69,6	-4,3	7,8
Hébergement et services de restauration	71,8	24,2	33,6	28,0	51,3	-6,2	1,9
Autres industries des services	216,0	19,6	9,1	22,7	8,9	-3,2	-6,7
Secteur des biens	28,4	u	u	u	u	u	u
Moins de 20 employés	181,3	47,9	26,4	55,4	34,6	-3,8	-2,8
20 à 99 employés	151,2	29,3	19,3	33,9	40,2	-2,6	-0,3
100 employés et plus	103,3	9,2	8,9	10,6	95,7	1,5	2,9
Syndiqués	109,9	9,3	8,5	10,8	66,1	-0,2	1,6
Non syndiqués	325,9	77,1	23,7	89,2	38,7	-2,4	-1,6

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

... Donnée n'ayant pas lieu de figurer.

u Faible précision.

a. Voir méthodologie.

En 2008, la proportion d'étudiants rémunérés au taux du salaire minimum diminue à mesure que la taille de l'établissement augmente. La majorité de ces étudiants (55,4 %) se retrouvent ainsi dans des établissements de petite taille (moins de 20 employés), alors que seulement 10,6 % sont dans les établissements de 100 employés et plus. Un constat similaire est noté pour la fréquence. Par ailleurs, tout comme chez les non-étudiants, la très grande majorité des étudiants rémunérés au salaire minimum ne sont pas couverts par un syndicat, soit 89,2 %.

Entre 1998 et 2008, le nombre d'employés étudiants qui sont au salaire minimum croît dans les industries des services analysées. L'industrie du commerce de détail et celle de l'hébergement et des services de restauration présentent des hausses supérieures à celle de l'ensemble, soit respectivement 69,6 % et 51,3 %. Des baisses de la fréquence sont enregistrées dans ces industries, notamment dans celle de l'hébergement et des services de restauration (-6,2 points). De plus, au cours de la période, la répartition des employés au salaire minimum montre que le commerce de détail est en hausse de façon notable, alors que le regroupement « autres secteurs de services » enregistre une forte baisse (-6,7 points).

Le nombre d'étudiants rémunérés au salaire minimum a presque doublé dans les établissements de 100 employés et plus entre 1998 et 2008 (+95,7 %). D'ailleurs, au cours de la période, une augmentation de la fréquence et de la répartition est observée dans ces établissements. Ils sont aussi les seuls à afficher des hausses à ces chapitres. Notons toutefois que, dans ces établissements, le nombre d'étudiants rémunérés au salaire minimum n'est pas très élevé (9 200 personnes en 2008). De plus, le nombre d'étudiants rémunérés au salaire minimum croît plus fortement chez les syndiqués que chez les non-syndiqués (+66,1 % contre

+38,7 %). Ces derniers voient donc leur poids dans l'ensemble des étudiants rémunérés à ce taux diminuer quelque peu.

Conclusion

En 2008, presque 200 000 employés au Québec sont rémunérés au taux du salaire minimum ou moins. Cela représente 5,9 % de l'ensemble de la main-d'œuvre salariée québécoise. Dans l'ensemble, les employés rémunérés au taux du salaire minimum sont plus fréquemment des jeunes, des femmes, des personnes ayant fait des études secondaires ou moins et seules sans enfant. Ils sont plus susceptibles de travailler à temps partiel, d'occuper des emplois permanents, d'afficher de faibles durées d'emploi et de ne pas être syndiqués. Par ailleurs, ils se retrouvent surtout dans les établissements de moins de 20 employés et dans l'industrie du commerce de détail ainsi que celle de l'hébergement et des services de restauration.

Entre 1998 et 2008, l'emploi au salaire minimum a crû d'environ 20 %. Les personnes de 15 à 19 ans et celles sans diplôme d'études secondaires ont davantage contribué à cette hausse, tout comme les personnes seules sans enfant. Les emplois qui se sont ajoutés se retrouvent en majorité dans la tranche d'heures de travail « 10 à 19 heures », et dans l'industrie du commerce de détail. Enfin, ce sont surtout les établissements de 20 employés et plus qui sont concernés par cette hausse. L'analyse montre également qu'entre les mois de septembre à avril, le nombre d'emplois rémunérés au taux du salaire minimum est similaire chez les étudiants et les non-étudiants, soit autour de 87 000. Toutefois, la fréquence d'employés rémunérés au salaire minimum est beaucoup plus forte chez les étudiants (19,8 %) que chez les non-étudiants (3%). Par ailleurs, alors qu'au cours de la période 2000-2008 le nombre d'employés rémunérés à ce taux est en baisse chez les premiers, il croît de façon notable chez les seconds.

En 2008, la proportion de femmes étudiantes et non étudiantes rémunérées au salaire minimum est semblable, soit environ 60 %. La presque totalité des étudiants rémunérés au salaire minimum sont âgés de moins de 25 ans, alors que la majorité des non-étudiants ont 25 ans et plus. De plus, les non-étudiants font des semaines de travail plus longues et sont en emploi depuis plus longtemps. Des différences sont également observées en ce qui concerne les industries dans lesquelles ils travaillent. De fait, les étudiants rémunérés au salaire minimum se retrouvent plus souvent dans l'industrie du commerce de détail, alors que les non-étudiants travaillent surtout dans les autres industries des services. Finalement, les deux groupes présentent des tendances similaires quant à la taille de l'établissement et à la couverture syndicale.

Fiche méthodologique

Cette étude sur le salaire minimum est effectuée selon dix caractéristiques portant sur les travailleurs, l'emploi et le marché du travail. Ainsi, l'analyse tient compte du sexe, du groupe d'âge, du niveau d'étude, de la situation familiale, des heures de travail, du statut de l'emploi, de la durée de l'emploi, du secteur d'activité, de la taille de l'établissement et de la couverture syndicale. Ces caractéristiques ont été choisies en fonction de la disponibilité et de la qualité des données, ainsi que de leur pertinence au regard de l'étude des employés au salaire minimum.

L'estimation du nombre moyen d'employés (excluant les travailleurs autonomes) a été faite en tenant compte du taux général du salaire minimum² applicable à chacun des douze mois de l'année de référence. Les chiffres sont tirés de l'*Enquête sur la population active* (EPA) de Statistique Canada. Dans l'EPA, les données sur la rémunération horaire tiennent compte également des pourboires, commissions et primes déclarés. Certains employés, pourtant rémunérés au taux horaire minimum, peuvent donc être considérés comme ayant des gains horaires supérieurs à ce taux au moment de la collecte de l'EPA compte tenu de leur déclaration. Il y a donc un sous-dénombrement du nombre d'employés rémunérés au taux du salaire minimum régulier ou moins.

Alors que les calculs pour le portrait d'ensemble sont basés sur douze mois, ceux relatifs au portrait des non-étudiants le sont sur huit mois, en excluant les mois de mai à août. Cette approche est nécessaire afin de circonscrire adéquatement les employés non étudiants au salaire minimum. Comme il n'est pas possible de connaître (avec les microdonnées utilisées) les employés au salaire minimum qui travaillent durant la période estivale mais qui retournent à temps plein aux études à l'automne (les étudiants), on doit en effet exclure du calcul les mois de mai à août. La base de calcul pour ce qui est du portrait des étudiants est la même que celle des non-étudiants, ce qui permet de comparer les résultats des deux groupes.

Dans cet article, l'expression « seul » ne signifie pas nécessairement le fait de vivre seul, mais indique que ces personnes ne vivent pas en couple. Elles peuvent vivre, et c'est très souvent le cas chez les jeunes travailleurs au salaire minimum, avec d'autres personnes, notamment les membres de la famille (par exemple leurs parents). Par ailleurs, avoir un enfant signifie avoir au moins un enfant de 24 ans ou moins qui réside, de façon habituelle, dans le même logement.

Le terme « syndiqué » réfère aux employés qui sont membres d'un syndicat et ceux qui ne sont pas membres, mais qui sont couverts par une convention collective. Inversement, le terme « non syndiqué » réfère aux employés qui ne sont pas membres d'un syndicat et qui ne sont pas couverts par une convention collective.

2. Le gouvernement québécois fixe un taux minimum de salaire. Un taux général est établi, mais certains groupes, entre autres les salariés à pourboire, sont ciblés par un taux particulier.